Nations Unies S/PV.3671



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3671e séance

Vendredi 31 mai 1996, à 11 h 10

New York

Président :	M. Qin Huasun	(Chine)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Larraín
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Casardi
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation au Libéria

Dix-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1996/362)

96-85745 (F)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Dix-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1996/362)

Le Président (*interprétation du chinois*) : Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 3667e séance, j'invite le représentant du Libéria à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Algérie, de Djibouti, du Ghana, du Nigéria, de la Zambie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Bull (Libéria) prend place à la table du Conseil; M. Lamamra (Algérie), M. Olhaye (Djibouti), M. Wilmot (Ghana), M. Gambari (Nigéria), M. Kasanda (Zambie) et M. Mapuranga (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour, entamé à sa 3667e séance, le 28 mai 1996.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1996/394, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1996/394) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1059 (1996).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 15.